

« Ruraux et urbains ne doivent plus s'opposer »

AGRICULTURE Le ministre, Didier Guillaume, est aujourd'hui en Béarn et au Pays basque. En amont, il évoque plusieurs dossiers : ours, pesticides, bien-être animal, loi alimentation

RECUEILLI PAR VALÉRIE DEYMES
v.deymes@sudouest.fr

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, est en déplacement, ce matin, à Arzacq-Arziguet (64), pour les 20 ans de l'Indication géographique protégée (IGP) jambon de Bayonne, et cet après-midi à Saint-Jean-de-Luz, auprès des pêcheurs professionnels. À la veille de sa venue, « Sud Ouest » a pu s'entretenir avec lui.

« **Sud Ouest** » Les pesticides agitent quotidiennement l'actualité et inquiète les citoyens. Ne fallait-il pas inscrire dans la loi sur l'alimentation des objectifs quantitatifs de réduction de ces produits ?

Didier Guillaume Je suis le ministre de la transition vers l'agroécologie. Une transition irréversible ! D'une part, pour une meilleure protection de la santé publique - notamment celle des agriculteurs - et de l'environnement, l'agriculture doit aller dans cette direction. D'autre part, parce que c'est une forte demande sociale. Plusieurs plans écophyto se sont succédé mais sont restés insuffisants.

Vous parlez de non-inscription dans la loi alimentation mais je rappelle que nous nous sommes engagés dans une réduction de l'utilisation des pesticides de 25 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025. Je rappelle également l'engagement d'Emmanuel Macron de sortir du glyphosate fin 2020. Il faut donc travailler à marche forcée et je demande aux filières, aux interprofessions et aux instituts de recherche d'accélérer le pas.

Après les mauvais traitements d'animaux constatés dans un abattoir bio de l'Indre, le renoncement à l'obligation de vidéosurveillance dans ces

entreprises n'est-il pas un échec ? Le gouvernement envisage-t-il de nouvelles mesures ?

La loi sur l'alimentation a été promulguée le 2 novembre dernier et elle donne la possibilité d'installer de la vidéosurveillance dans les abattoirs, à titre d'expérimentation, elle oblige la présence d'un responsable de la protection animale et permet à un employé d'être lanceur d'alerte en étant protégé. Je vais intensifier les contrôles car les pratiques dénoncées sont impensables. Ma main n'a pas tremblé pour la fermeture de l'abattoir de Boischaud dans l'Indre et elle ne tremblera pas non plus si je dois en fermer d'autres.

Les attaques de boucheries et d'abattoirs par des mouvements antispécistes se multiplient. Quelles sont les réponses du gouvernement ?

Je condamne très fermement ces actes qui sont inacceptables ! Je suis attaché au principe de liberté : chacun a le droit de choisir son mode d'alimentation, et une minorité n'a pas le droit d'imposer un modèle. Autant je soutiens et encourage les éleveurs et abatteurs à de bonnes pratiques en matière de bien-être animal, autant je serai intraitable contre ceux qui les agressent et font preuve de violence.

Quand les ordonnances relatives à la loi alimentation seront-elles publiées, notamment celles encadrant l'inversion de la construction des prix ?

La loi est d'ores et déjà applicable pour les négociations commerciales qui s'ouvrent maintenant. S'agissant de l'ordonnance sur le relèvement du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions, mon souhait



Didier Guillaume est ministre depuis le 16 octobre. PH. X. R./MIN.AGRIFR

est qu'elle soit publiée d'ici la fin du mois.

Quels messages portez-vous aujourd'hui auprès des éleveurs de porcs et des pêcheurs ?

Je suis là pour dire aux agriculteurs que je suis un des leurs. Leur dire également que l'agriculture et la pêche ont un avenir. Et pour cela, il faut de la formation et une montée en gamme de la qualité et les signes tels que les IGP, les AOC (appellation d'origine contrôlée) ou les labels sont de bons outils. Je veux également être le ministre de la ruralité et faire en sorte que : ruraux et urbains ne soient plus opposés et qu'agriculteurs et citoyens, travaillent ensemble. Je me battrai contre l'agribashing !

Vous ne serez pas au plus près des

bergers du département qui ont largement manifesté leur hostilité au lâcher d'ours, néanmoins, comment les soutenez-vous ?

S'agissant de l'ours, je suis là pour soutenir les éleveurs et faire en sorte que la cohabitation soit possible. Le plan d'actions Ours brun 2018-2028 vise à concilier la présence de l'ours avec le pastoralisme et diminuer la prédation sur le bétail. Des accompagnements sont prévus. Nous faisons confiance aux acteurs et aux élus locaux pour dépassionner le débat et construire ensemble cette coexistence sur le long terme.

sur sudouest.fr

Retrouvez l'interview complète sur notre site.